

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 19 - avril 2003

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, secrétaire général

Le conseil d'administration de notre association a tenu une réunion extraordinaire le 24 mars pour prendre acte de la démission de notre président. Cette démission a été provoquée par des raisons de santé qui, nous l'espérons, n'empêcheront pas M. Dorin, que nous avons élu président d'honneur, de nous faire bénéficier de ses conseils et, le cas échéant, de son appui. Le conseil a néanmoins exprimé la profonde tristesse que chacun ressent au départ d'un président dont la hauteur de vue et le réalisme nous ont été si précieux au cours de ces dernières années.

Cette démission a évidemment entraîné une réorganisation partielle du bureau de l'association, d'autant qu'elle coïncide avec un engagement renouvelé de M. A. Vivien que d'importantes fonctions avaient tenu éloigné ces dernières années, sinon de l'association, du moins de ses activités quotidiennes. Nos lecteurs trouveront dans ce bulletin la nouvelle composition du bureau.

D'autre part, ces modifications sont apparues comme la circonstance opportune d'une réflexion sur les perspectives et l'organisation de l'association, au moment où précisément des recrutements plus nombreux hors de la région parisienne conduisent à s'interroger sur le cadre dans lequel ces nouveaux adhérents pourront développer leurs initiatives. En effet, l'accroissement indispensable de nos effectifs ne peut être que le corollaire d'une diversification de nos activités. C'est pourquoi nous serons reconnaissants à nos adhérents — anciens et nouveaux — de toutes les suggestions qu'ils pourront faire pour l'accroissement de nos actions et leur retentissement.

Pour son dixième anniversaire, ALF doit faire preuve d'un nouveau dynamisme que justifient aussi bien l'actualité que le service de notre idéal permanent.

Une victoire dans nos actions contentieuses

La société *Méphisto* est un célèbre fabricant français de chaussures de détente. Elle a son siège à Sarrebourg (Moselle) et de nombreux magasins en France.

En 1999, les associations agréées ALF et DLF avaient été alertées par leurs adhérents de l'apparition du slogan « *members of the MEPHISTO movement* », sans traduction en français, dans les publicités, dans les magasins et sur les sacs d'emballage de cette société.

Nos associations, par l'intermédiaire de *Droit de comprendre*, étaient intervenues auprès d'elle pour protester contre cette présentation abusive au regard de la loi du 4 août 1994 et tenter de trouver un accord à l'amiable.

Cela nous avait d'ailleurs valu une réponse... en anglais, nous traitant avec dérision.

À défaut d'obtenir une réponse satisfaisante, *Droit de comprendre* avait alors saisi les services de la répression des fraudes (DDCCRF) de Metz fin 1999. Une procédure fut entamée qui a abouti à un jugement du tribunal de grande instance de Metz du 17 octobre 2001 (numéro de greffe M3631/2001, numéro de parquet 9925754). Un défaut d'acheminement postal explique le retard de cette information. Mais l'important est la conclusion.

La société *Méphisto* a été condamnée à deux amendes. Ce jugement est très important :

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un tribunal condamne l'absence de traduction d'un slogan commercial présenté en langue étrangère. Cela nous ouvre des perspectives d'actions possibles pour lutter contre le déferlement des slogans en anglais dans la publicité écrite et télévisée.

Nous pouvons être satisfaits de cet effet de notre ténacité, de l'implication de la DDCCRF et du parquet de Metz.

Il nous reste à vérifier que le slogan fautif a bien été supprimé des endroits où il s'affichait précédemment ou, au moins, qu'une traduction aussi lisible et intelligible que la mention en anglais est désormais présente. Nous comptons sur les adhérents et les sympathisants de France pour nous signaler d'éventuelles anomalies.

Marceau Déchamps

Sommaire

ÉDITORIAL	1
Une victoire dans nos actions contentieuses	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS.....	2
Le ministre de la Culture reçoit	2
Circulaire du Premier ministre.....	3
Maison de la Francophonie	4
LA VIE DE LA LANGUE.....	6
Les francoricains	6
L'ASPLF	7
Le CILF.....	7
La féminisation des noms de profession	8
Le Mot d'Or	9
Intervention à Normale sup... ..	9
LA VIE DE L'ASSOCIATION	10
L'ACTUALITÉ DE NOS PARTENAIRES	12

Notre combat : ses acteurs

Le 21 février, rue de Valois, le ministre M. Aillagon nous reçoit *

Dans le sillage de M. Jean Dutourd, qui a demandé qu'une volonté politique forte se manifeste en faveur de la langue française en France et que d'importants moyens financiers lui soient affectés, notamment par le canal de nos associations qui accomplissent une mission d'intérêt général et de service public, ces dernières ont présenté avec une courtoise insistance leurs principales revendications.

Le ministre :

- remercie les associations du concours bénévole, efficace, qu'elles apportent à la défense et à la promotion du français en France, en collaboration féconde avec la DGLFLF, et en synergie entre elles ;
- rappelle que l'appui de son ministère à la promotion du français ne passe pas seulement par les crédits qu'il alloue aux associations, mais encore et surtout par l'aide au livre, au cinéma, aux productions et manifestations littéraires et artistiques ;
- attend comme nous avec intérêt le résultat des recours d'ALF en Conseil d'État contre la circulaire Tasca et les décrets Lang (*master*) ;
- confirme l'information que nous avons reçue du cabinet du Premier ministre selon laquelle la ratification de l'accord de Londres, signé en juin 2001 par le ministre Ch. Pierret sur les brevets européens, serait suspendue au moins jusqu'à l'élargissement en 2004 (l'action de nos associations, la mobilisation de la rue de Valois et de nombreux parlementaires, la prise de position du président du Sénat, donnent là leurs premiers fruits...);
- répond à notre demande de fermeté gouvernementale française face à Bruxelles sur le respect total de la subsidiarité en matière linguistique et culturelle, ainsi que face aux administrations françaises trop laxistes à cet égard, en présentant la circulaire signée le 14 février par le Premier ministre (texte joint dans ce bulletin) ;
- a bien enregistré notre demande d'inscription dans notre Constitution de l'engagement (contrepoids à l'Europe) en faveur de la construction d'une Communauté francophone de solidarité et de coopération ;
- sait que plus de quarante associations ont demandé l'adjonction d'un statut des langues dans la future « Constitution européenne » ou le « Traité fondateur » (un projet de dispositif en quatre articles élaboré par nos associations a été à nouveau remis au ministre) ;
- note la requête des associations qui souhaitent voir convoquer des « États généraux de la langue française » auxquels devraient participer tous les grands secteurs de l'activité nationale.

En ce qui concerne le projet de restauration du château de Villers-Cotterêts et de son affectation aux institutions internationales et aux associations nationales de promotion du français et de la Francophonie, le ministre a répondu aux représentants d'ALF et du FFI que l'État prévoit effectivement de lui affecter des crédits et est favorable au lancement par les associations de la souscription nationale et internationale.

M. Aillagon, conscient des effets regrettables de la diminution des subventions à nos associations, s'est dit disposé à faire un effort en fonction de ses moyens.

Nos lecteurs seront tenus informés des suites qui auront pu être données à cet entretien.

La rédaction

* Les trois associations agréées par lui pour veiller à l'application de la loi « Toubon » : AFAL (Association francophone d'amitié et de liaison), ALF (Avenir de la langue française) et DLF (Défense de la langue française)

► Un ouvrage allemand en faveur du français, langue européenne

Notre ami, M. Hervé Lavenir de Buffon, secrétaire général du *Comité international pour le français, langue européenne* (2, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret - télécopie : 01 47 57 03 06), nous a signalé dernièrement la publication récente d'un ouvrage en langue allemande (*Der offene Kontinent [Le Continent ouvert]*, paru en 2000 chez Orzog Verlag (Fürstinrieder str. 250, Munich, Allemagne) et dans lequel l'auteur, M. Jorgen Schröder, y expose les raisons qui militent pour le choix du français comme langue officielle de l'Europe.

Une traduction de cet ouvrage en langue portugaise est actuellement en préparation avec une préface écrite par M. Soares, ancien président de la République du Portugal.

Comme on le sait, le président du *Comité international pour le français, langue européenne* n'est autre que l'archiduc Otto de Habsbourg, hôte, il y a quelques mois, d'une réception donnée à Berlin par notre ambassadeur M. Claude Martin, dans l'ambassade de France nouvellement reconstruite.

C. de Dianous

Voici pour nos lecteurs le texte de la circulaire du Premier ministre sur le respect du français par les organismes publics. Nous ne pouvons que saluer son existence et lui souhaiter une application scrupuleuse, que nos associations sont naturellement appelées à suivre avec la plus grande vigilance.

Paris, le 14 février 2003

Le Premier ministre
à
Mesdames, Messieurs les ministres, ministres délégués, et secrétaires d'État

Objet : Emploi de la langue française

Je souhaite que le Gouvernement conduise une politique ambitieuse, déterminée et renouvelée en faveur de la langue française. Cette politique est nécessaire pour assurer, au service de nos concitoyens, la primauté de notre langue sur le territoire national ; elle l'est également pour préserver la place du français sur la scène internationale.

1. Assurer la primauté du français sur le territoire national

Langue de la République, le français est notre bien commun. Les règles qui en garantissent l'usage et en favorisent le développement doivent être strictement observées.

Les textes en vigueur donnent aux consommateurs et aux salariés l'assurance de disposer d'une information en langue française, droit essentiel qui leur offre une protection indispensable à leur sécurité et à leur santé. J'invite donc les services chargés de contrôler l'application des textes relatifs à l'emploi de la langue française, en particulier la loi du 4 août 1994, à accomplir leur mission avec une particulière vigilance.

Par ailleurs, notre langue doit pouvoir continuer à disposer de termes et d'expressions permettant d'exprimer les notions et réalités contemporaines. C'est le but du travail de terminologie et de néologie. Je vous engage à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous votre autorité. Votre rôle est en effet déterminant pour enrichir, faire connaître et partager les ressources nouvelles du français.

À cet égard, la création de commissions spécialisées et la nomination de hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la néologie doivent intervenir très rapidement pour couvrir l'ensemble des domaines dont vous avez la charge.

Je vous rappelle enfin que les termes retenus par la Commission générale de terminologie et de néologie s'imposent aux services et aux établissements publics de l'État. Je vous demande de veiller particulièrement à ce qu'ils soient employés dans tous les moyens d'information et de communication, traditionnels (publications) et nouveaux (sites de l'internet), dont le contenu relève de votre responsabilité ou de la responsabilité d'établissements placés sous votre autorité ou votre tutelle.

Il importe également que vous favorisiez la diffusion des contenus scientifiques en langue française. Vous serez attentifs à l'application des dispositions de la loi du 4 août 1994 permettant d'assurer la présence de notre langue dans les manifestations internationales organisées sur notre territoire. Plusieurs dispositifs de soutien, proposés notamment par le ministère de la Culture et de la Communication, encouragent l'usage du français dans les publications comme dans les colloques scientifiques. Vous veillerez à en informer les organismes susceptibles d'y recourir.

2. Affirmer la place du français sur la scène internationale

Le respect du statut de langue officielle et de langue de travail du français dans les organisations internationales, particulièrement les institutions européennes, est une condition du maintien de la diversité linguistique. Il importe de promouvoir de façon dynamique l'usage de notre langue dans ces enceintes.

Le prochain élargissement de l'Union européenne doit être l'occasion de promouvoir le recours à l'utilisation de la langue française en Europe. L'usage du français est important dans les institutions communautaires et il doit le rester. Dès lors, un effort majeur doit être accompli pour répondre aux fortes demandes de formation à la langue française des diplomates et des fonctionnaires des États candidats. En outre, nous devons mener une politique déterminée en faveur du plurilinguisme dans les institutions européennes et dans les programmes d'éducation et de formation nationaux et européens. Je souhaite que le Gouvernement intensifie son action en ce sens.

J'attends également que, dans les différentes négociations auxquelles vous êtes amenés à participer dans le cadre européen, les intérêts de notre langue et la préservation de la diversité linguistique soient vigoureusement défendus.

Je vous invite donc à rappeler aux agents placés sous votre autorité les responsabilités particulières qui leur incombent au regard de la langue française, dont ils doivent systématiquement privilégier l'emploi. Les règles qu'ils sont tenus d'observer dans leurs activités en France et dans les relations internationales font l'objet de plusieurs circulaires qui, je le souligne, demeurent en vigueur.

Nos concitoyens attendent de l'État qu'il montre l'exemple dans l'utilisation de la langue française. Je compte sur votre vigilance pour rappeler à vos services l'importance de cet enjeu.

Jean-Pierre Raffarin

Maison de la Francophonie : pourquoi Villers-Cotterêts ?

Nos lecteurs se souviennent de l'Appel de Villers-Cotterêts, lancé le 7 octobre 2001 du balcon du château de François I^{er} (texte disponible 34bis, rue de Picpus, ainsi que sur notre site www.avenirlanguefrancaise.org et sur celui de Vox Latina www.voxlatina.com). Initiative du FFI (Forum francophone international) et d'ALF, cofondateur du FFI, l'Appel portait sur l'union des sociétés civiles francophones dans le monde ; il portait aussi sur la restauration du château et son affectation à une sorte de Porto Alegre de la diversité linguistique et culturelle du monde.

Or, ces derniers temps, d'importants progrès ont été accomplis dans cette direction, à la faveur des négociations sur la panthéonisation d'Alexandre Dumas, arraché au cimetière de son Villers-Cotterêts natal ; à la faveur aussi de l'annonce par le président de la République de l'ouverture en 2006 d'une Maison de la Francophonie à Paris, destinée à faciliter les synergies entre les grandes institutions internationales de la Francophonie installées dans la capitale en regroupant leurs bureaux et en y accueillant les principales associations nationales de promotion du français (dont les nôtres).

Un consensus semble bien se dégager en faveur de la confluence des deux grandes idées.

Voici donc le programme d'emploi du château, tel que nos associations (FFI, ALF... avec Alfred Gilder) l'ont présenté aux divers responsables.

Vous serez tenus informés des suites qui seront données à ce projet important par sa haute valeur symbolique, mais aussi par les avantages concrets que sa réalisation apporterait à notre cause et au développement de nos associations.

Maison de la Francophonie : pourquoi Villers-Cotterêts ?

Villers-Cotterêts a perdu de son âme du fait du transfert au Panthéon des cendres de Dumas. Cinq raisons conduisent à réparer cette perte en choisissant cette ville pour installer en son château le siège de la future Maison de la Francophonie.

Un lieu de prestige : le président de la République veut installer la Maison dans un bâtiment prestigieux. On ne peut trouver mieux que Villers-Cotterêts, à 75 km de Paris et à 50 km de l'aéroport de Roissy. **Le magnifique château de François I^{er}** incarne un passé riche (les Valois, la Renaissance, un terroir que La Fontaine, Racine et Dumas marquèrent de leur présence...) et glorieux (Foch lança de Villers-Cotterêts la contre-offensive victorieuse de juillet 1918). Cela dit, une erreur de l'histoire doit être réparée. Comme l'écrit le conservateur régional de l'Inventaire, Martine Plouvier : « Désaffecté depuis 1984, [...] le château dresse son corps de logis, désert, comme un reproche muet à l'indifférence contemporaine. Propriété de l'État, [...] il attend de nouveaux hôtes pour le tirer du sommeil séculaire » (in préface à *Villers-Cotterêts, un château royal en forêt de Retz*).

Un symbole : c'est là que François I^{er} signa, le 5 août 1539, la célèbre ordonnance qui fonde la législation linguistique française. Nul autre endroit ne peut mieux symboliser la langue en partage, socle et vecteur de la Francophonie. C'est dire que cette demeure royale n'a point de concurrent. Le projet d'y installer la Maison a donc suscité ambition, volonté d'action et dynamisme des volontés.

Une aubaine : le château offre une occasion rare, unique, incomparable. L'édifice est sans affectation à ce jour. Sa mise hors d'eau et hors d'air a été faite par les Domaines. Cela limitera d'autant les travaux complémentaires de restauration, estimés à 30 millions d'euros, travaux programmables en plusieurs tranches. S'y ajoutera le coût de l'adaptation fonctionnelle pour en faire le « Nainville-les-Roches » ou le « Royaumeont » de la Francophonie. Localement, la ville, le département, la région apporteront leur concours financier. Une souscription nationale sera bientôt lancée. Le ministère de la Culture a mis des crédits de côté pour la rénovation. Et il y a fort à parier qu'un projet aussi séduisant et fédérateur attirera le haut mécénat culturel, qu'il faudra solliciter.

Une synergie : l'idée d'une Maison de la Francophonie vient du mouvement associatif francophone, aiguillon, fer de lance, apporteur d'idées fécondes pour cette communauté géolinguistique en gestation permanente. Du balcon du château, fut lancé, le 7 octobre 2001, l'Appel de Villers-Cotterêts. Signé, outre de personnalités éminentes, par 52 associations francophones de France et d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, il proclame la souveraineté linguistique,

appelle à une solidarité mondiale des francophones et invite à une souscription nationale pour restaurer un édifice historique laissé en déshérence (excepté une petite partie des communs, encore occupée pour quelque temps par la Ville de Paris pour des indigents). Faire de ce château Renaissance le siège de la Maison offrira, entre autres avantages, celui d'y faire côtoyer et coagier les deux Francophonies, l'institutionnelle impulsée par l'OIF et l'associative groupée dans le FFI. C'est le principe même d'une maison, celle de tous.

Un portail d'avenir : aujourd'hui, la défense de la langue française et, partant, son avenir, représentent un combat majeur pour le troisième millénaire : la diversité linguistique et culturelle en sera l'enjeu capital. C'est à Villers-Cotterêts que pourra s'approfondir et se concrétiser l'indispensable et fertile dialogue, renforcé par l'OIF, entre les trois ensembles géolinguistiques existants (Francophonie, Hispanophonie, Lusophonie) et à venir (Arabophonie, Germanophonie, Slavophonie...). Dans cette perspective, Villers-Cotterêts devrait devenir autant un *Forum culturel mondial* qu'une *Villa Médicis* de la langue. L'objectif de décentralisation et d'animation du patrimoine historique conduit aussi à porter le château à la hauteur de son destin.

Pour toutes ces raisons, le château de Villers-Cotterêts serait le lieu idéal de recherche, de formation, de congrès et de rencontres entre les francophones, pour la promotion du français et le printemps des cultures dans la diversité du monde.

Programme de la Maison de la Francophonie à Villers-Cotterêts

La France donnera en apanage à la Francophonie le château, ce bien jadis apanagé. L'ample surface utile disponible (plus de 10 000 m²) permettra à la Maison d'y mener les activités suivantes :

1. Le siège officiel de la Maison de la Francophonie :

* Villers-Cotterêts symbolise la continuité historique. La cérémonie solennelle de fondation attestera le lien entre le passé prestigieux et l'avenir qu'il faut garantir à la langue en partage. La noblesse du lieu sied à la grandeur de la tâche.

* Il ne s'agit pas, bien sûr, d'y transférer les organismes eux-mêmes, leurs bureaux et leurs personnels — qui devront rester à Paris —, mais seulement d'y assumer les fonctions ci-après. Le choix du lieu présente l'intérêt de réduire d'autant le besoin de mètres carrés, rares et chers à Paris.

* Il y a en Francophonie trois précédents de siège dissocié du lieu où s'accomplit l'objet social : deux opérateurs officiels des Sommets (AUF et AIMF) et un officieux (*Forum francophone des affaires*) ont leur siège au Québec, mais l'essentiel de leur

implantation à Paris. En outre, l'université Senghor siège à Alexandrie.

2. Le lieu des réceptions officielles :

* Comme il arrive au chef de l'État de recevoir à Versailles, il appartiendra au secrétaire général de l'OIF d'accueillir à Villers-Cotterêts.

* La Francophonie ne manque pas d'occasions officielles de se réunir. C'est même consubstantiel à sa nature : sommets, hauts conseils, conférences ministérielles, fête de la Francophonie, Semaine de la langue française, etc.

* Le lieu, le cadre, l'espace du château, son parc magnifique en particulier, s'y prêtent à merveille.

3. La Biennale des cultures et des langues du monde :

* Le château sera l'endroit parfait – avec le complément hôtelier de la ville et des environs – pour organiser tous les deux ans les *Journées de Villers-Cotterêts* qui consistent en un forum culturel mondial, autrement dit le *Porto Alegre à la française*, spécialisé dans les questions désormais primordiales de diversité linguistique et culturelle. Et cela en application des résolutions adoptées au sommet de Beyrouth sur le dialogue des cultures en octobre 2002. Ce faisant, la Francophonie affirmera et, surtout, matérialisera ainsi une grande ambition.

* Détail important : pour ce genre de grandes rencontres, Paris présente souvent autant d'inconvénients que d'avantages : manque d'espace, éclatement de ce fait des manifestations tenues en divers lieux, coûts de location, difficultés de stationnement, embouteillages.

4. Un lieu de rencontres et de congrès :

* La demande est forte en la matière, tant de la part des organismes officiels que du monde associatif.

* C'est à Villers-Cotterêts qu'auront lieu les réunions de travail quasi institutionnelles avec les autres grandes institutions géo-linguistiques.

* Promotrices de l'idée de Maison de la Francophonie, les associations sont aussi demanderesse pour les besoins de leurs activités : locaux et secrétariat communs, assemblées générales, colloques, cérémonies. À noter au passage que le monde associatif devra être représenté au conseil d'administration de la Maison.

* Satisfaire la demande de congrès sera d'autant plus aisé qu'une formule d'hébergement (dans les ailes du château) sera proposée aux participants.

* En tant que de besoin, bien entendu, la Maison pourra, dans la mesure du possible, louer des espaces à des tiers pour y tenir congrès, en français.

5. Séminaires de recherche :

* Il s'agit aussi de faire du château de Villers-Cotterêts une sorte de *Villa Médicis* de la langue française. Étudiants, universitaires, écrivains, journalistes y trouveront un cadre approprié, les moyens d'étude et la documentation nécessaires pour mener à bien leurs travaux.

* Le château deviendra donc le « service extérieur » de tous les organismes qui œuvrent en la matière (AUF, DGLFLF, Conseil

international de la langue française, commissions ministérielles de terminologie, universités, etc.) ; précisons qu'il s'agit là d'un domaine de recherche qui donne lieu à de nombreux travaux et publications.

* Bien entendu, l'accès aux moyens multimédias et la toile (internet) faciliteront grandement le travail sur place des chercheurs.

6. Stages de formation :

* Ici aussi la demande est forte, notamment pour former en tous domaines les cadres nationaux et locaux des pays africains.

* La Maison de la Francophonie pourra aussi organiser, *proprio motu* ou à la demande, des stages de perfectionnement en langue française.

7. Bibliothèque, centre de documentation et archives francophones :

* Hormis l'Académie française et la Bibliothèque nationale, il n'existe pas de bibliothèque réunissant un maximum d'ouvrages sur la langue française. C'est l'occasion ou jamais de constituer peu à peu ce fonds de livres, qui puisse amasser les connaissances immenses réunies depuis des siècles autour de la langue en partage afin qu'elles soient mises à disposition.

* À plus forte raison, il y a lieu de constituer, avec le concours des organismes et des associations francophones, un fonds documentaire (rapports, revues, journaux, documents bandes sonores, cassettes audiovisuelles, disques numériques...). Il s'agit aussi de mettre en valeur les diverses composantes de cet ensemble géolinguistique unique en son genre et qui, depuis plusieurs décennies, amasse des écrits en grand nombre (travaux de colloques, correspondances, revues, etc.).

* C'est dire aussi que le château de Villers-Cotterêts recevra les archives de tous les organismes francophones qui seront tenus ou accepteront de les déposer en ce lieu afin que les chercheurs puissent les consulter.

8. Lieu de résidence :

* Pour les besoins des activités précitées, une formule de séjour résidentiel – avec service de repas sur place – sera proposée aux congressistes, stagiaires et chercheurs. Les ailes du château sont toutes désignées à cet effet.

* S'y ajouteront, évidemment, le logement du directeur (l'appartement existe déjà) et celui du gardien.

* Le stationnement ne pose pas de problème.

9. Expositions et visite du château :

* S'agissant d'un monument historique, sa visite sera – après restauration – autorisée. Outre la Journée du patrimoine, elle sera organisée les samedi, dimanche et jours fériés ainsi que l'été.

* Autre élément d'animation : les expositions. Les thèmes ne manquent pas : rétrospective sur la langue française (une exposition itinérante existe déjà) et sur d'autres langues ; présentation des pays membres de la Francophonie ; tout autre sujet touchant à la défense du patrimoine linguistique ou culturel.

Note rédigée par Alfred Gilder,
avec le concours des associations concernées.
Paris, mars 2003

La vie de la langue

Les Francoricaïns

Dans les années 1970, Henri Gobard parlait des « Gallo-Ricaïns »... M. Patrick Andries, auteur québécois de cet article paru dans l'Action nationale de Montréal, exhorte les Français à refuser le statut de colonisés consentants, en brisant le fantasme de la supériorité de la civilisation américaine.

De Jean-Claude Charvoz, Les Francoricaïns, Montpellier (Québec), Écrits des Hautes Terres, coll. « Résistance », 2002, 290 p.

L'auteur est originaire de Savoie, docteur ès lettres et linguiste, directeur de l'Institut lyonnais pour la diffusion de la langue française, directeur de l'Université francophone internationale de Lyon, etc. C'est un livre consternant sur ses compatriotes qu'il nous propose. Les Francoricaïns, ce sont les Français qui sont tellement américains, ou américanisés, qu'on ne sait plus comment les appeler. Dans son carnet qu'il tient tout au long de l'année 2002, l'auteur dresse la description de cette démission aussi décevante qu'incompréhensible.

La maladie atteint la langue des journaux, de la télévision, des médias en général et de la publicité, particulièrement les sociétés d'État, la fonction publique. Air France impose l'anglais à ses pilotes et à ses contrôleurs aériens (p. 89). On emploie des mots anglais comme si le français était une langue morte. Cette anglomanie envahissante atteint des proportions invraisemblables. Il faut voir tous les exemples que nous fournit l'auteur pour prendre conscience de la gravité de la situation. « À la face du monde, écrit-il, la France crache sur sa langue et renie son patrimoine » (p. 157).

Mais ce n'est pas seulement la langue américaine qui fascine les Français, c'est la culture américaine, la manière de vivre américaine, les modes américaines. Tout ce qui est américain jouit d'un prestige incomparable. « Il n'est d'important que l'Amérique et les Américains » (p. 43). Tout ce qui se fait aux États-Unis est, aux yeux d'une grande majorité de Français, merveilleux. Pourtant, en ce qui concerne la santé, par exemple, on sait que le système français, selon l'avis de l'OMS, est le meilleur au monde. Les États-Unis arrivent en 37^e place (p. 134). On sait qu'au pays de l'Oncle Sam, une forte proportion de citoyens vit sous le seuil de pauvreté, que la violence y règne davantage que dans la plupart des autres pays au monde.

Comment peut-on expliquer qu'un pays comme la France, qui a une grande culture, universellement reconnue, soit à ce point fasciné par un pays jeune et assez mal dégrossi comme les États-Unis ? On dirait que la France a perdu la conscience de son identité. La grande majorité des Français, par exemple, se disent Européens d'abord,

alors que les Anglais, les Allemands, les Danois et tous les autres peuples d'Europe sont d'abord eux-mêmes et européens en second lieu (p. 116). L'allemand est la première langue parlée en Europe, et le français la deuxième. Or les Français semblent trouver normal que l'anglais soit la langue de la Communauté européenne (p. 153).

Il semble que, pour beaucoup de Français, la vie internationale se passe en anglais, c'est-à-dire en américain. Les États-Unis sont la puissance la plus forte, ils arbitrent la « mondialisation ». Leur propagande porte tous ses fruits. Ils réussissent à se faire passer pour le pays de la liberté alors qu'ils sont le pays le plus brutal au monde. L'impérialisme américain s'impose à toute la planète, et les Français s'y soumettent sans protester. La mondialisation, ce n'est pas la réciprocité des échanges, c'est la forme mondiale de l'expansion américaine. « Les *com-boys* appartiennent à notre culture, leur culture ignore nos chevaliers » (p. 137). Le 18 août, l'auteur note dans son carnet : « Un des plus anciens et plus prestigieux cinémas de Paris, le Rex, pour ses 10 salles, affiche 10 films américains » (p. 170).

Il faut bien comprendre que l'invasion des réalités internationales par la langue anglaise n'est pas un phénomène spontané qui serait l'effet d'une situation mondiale nouvelle. Bien au contraire. Des personnes influentes, des institutions prestigieuses militent en faveur de l'expansion de l'anglais. David Rothkopf, ancien responsable de l'Administration Clinton, affirmait : « Il y a de l'intérêt économique et politique des États-Unis de veiller à ce que, si le monde adopte une langue commune, ce soit l'anglais » (p. 190). L'auteur rapporte qu'à l'aéroport de Copenhague, « un passager est éconduit par Air France, car ledit passager s'exprimait en français chez Air France » (p. 67).

Peut-on espérer que la France se ressaisira un jour et comprendra que la langue française est la fine fleur de sa culture et de sa civilisation, et mérite d'être aimée et défendue contre les atteintes d'une certaine « mondialisation » ?

A. Patry

La francophonie dans le monde

Le français n'est pas parlé de la même façon partout. *Le Haut Conseil de la francophonie (HCF)* distingue ainsi les « francophones réels », ceux pour qui le français est la langue maternelle, la langue seconde ou la langue d'adoption, des « francophones occasionnels » qui ont un usage du français limité, et des « francisants » c'est-à-dire de personnes qui apprennent le français comme une langue étrangère.

Compte tenu de leur répartition sur tous les continents, estimer le nombre des francophones dans le monde varie suivant la classification adoptée.

Les 56 membres de la Francophonie regroupent une population d'environ 500 millions et représentent 1 pays sur 4 dans le monde.

10 pays en tête : les 10 pays où l'on trouve le plus de francophones sont : la France métropolitaine, le Canada, le Maroc, la Belgique, la Côte-d'Ivoire, la Tunisie, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Suisse (et l'Algérie non encore membre).

À suivre.

Guillen Deschamps

L'Association des sociétés de philosophie de langue française

Il peut être intéressant, pour les membres d'ALF, de connaître l'existence de l'ASPLF, car elle témoigne de l'importance internationale du français.

Les deux premiers articles de ses statuts l'indiquent bien :

- Article 1 : L'Association des sociétés de philosophie de langue française est une fédération internationale regroupant les sociétés de philosophie qui effectuent leurs travaux et leurs publications complètement ou partiellement en langue française et qui se proposent, sans exclusive à l'égard d'autres langues, le maintien et l'extension de la pratique de la langue française en philosophie.

- Article 2 : L'ASPLF communique des informations sur les travaux de philosophie en langue française, établit des liens d'amitié et de coopération entre les diverses sociétés qui y adhèrent, favorise les manifestations philosophiques en langue française, suscite régulièrement des colloques et des congrès internationaux. Sa tâche principale est de maintenir la liaison entre les sociétés de philosophie utilisant la langue française.

Que l'ASPLF réunisse des sociétés françaises, c'est normal. On y voit des sociétés qui fonctionnent à l'échelon national (*Société française de philosophie, Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public...*), ou régional (*Société angevine de philosophie, Société bourguignonne de philosophie, Société bretonne de philosophie*). On y trouve aussi des associations de pays francophones (*Société belge de philosophie, Association canadienne de philosophie, Société romande de philosophie – Genevois, Neuchâtelois, Vaudois –*, etc.). D'autres sociétés conservent l'usage du français dans d'anciennes colonies françaises devenues des États indépendants et même dans des pays voisins (*Société béninoise de philosophie, Société camerounaise de philosophie, Société de philosophie du Centrafrique, Société congolaise de philosophie, Société ivoirienne de philosophie, Société nigérienne de philosophie, Société sénégalaise de philosophie, Société togolaise de philosophie, Société tunisienne des études philosophiques...*). Mais surtout, il faut signaler l'existence de sociétés utilisant la langue française, sur un plan résolument international (*Société internationale d'études*

kantienne de langue française...) ou dans des pays non francophones (*Société allemande de philosophie de langue française, Société américaine de philosophie de langue française, Société bulgare de philosophie de langue française, Société hellénique d'études philosophiques, Société hongroise de philosophie de langue française, Cercle Merleau-Ponty au Japon...*).

L'ASPLF organise tous les deux ans un congrès qui est très suivi. Au cours des dernières années, le nombre de ces sociétés est passé d'une trentaine à près de soixante. Comme l'écrivait Jacques d'Hondt, alors président de l'ASPLF, dans le bulletin d'octobre 1991 : « Les membres de l'ASPLF aiment lire et parler la philosophie en français. Notre association leur ouvre maintenant le champ d'un échange philosophique mondial. » Si les philosophes sont heureux de cette extension mondiale de la philosophie, les adhérents d'*Avenir de la langue française* peuvent être tout aussi heureux de cette extension mondiale du français

Anne Souriau

Le Conseil international de la langue française

Créé en 1968, au moment du mouvement pour la libération du Québec, le CILF s'est progressivement spécialisé dans les travaux susceptibles de maintenir l'unité de la langue française dans le monde et il a dès l'origine, en 1970, été associé aux efforts des commissions ministérielles de terminologie et de l'Académie française pour développer la terminologie de langue française dans les sciences et les techniques.

Faisant sien le principe selon lequel « toutes les réalités du monde moderne doivent être dénommées en français », le Conseil a mis sur pied des groupes de travail chargés de rédiger et de publier des dictionnaires sur tous les domaines du savoir. Cet effort qui n'a jamais été relâché a abouti à faire de notre institution le premier éditeur de dictionnaires scientifiques et techniques de la francophonie avec plus de cent ouvrages de plus en plus lourds.

Cet effort s'est doublé de travaux sur le dialogue de la langue française avec les autres langues et cultures. Sous des formes variées, mais privilégiant le recueil de la tradition orale, le CILF a publié des textes dans 116 langues dont la plupart sont des langues nationales ou régionales des pays dits d'expression française. Ces documents sont publiés dans une collection, *Fleuve et Flamme*, ainsi que dans une autre collection, *Textes et civilisations*.

En même temps, pour donner des outils de développement aux pays du tiers monde, le CILF a lancé *Techniques vivantes*, une collection d'outils de formation en agronomie tropicale, mécanique, documentation et construction, diffusée par les PUF et qui compte une cinquantaine de volumes.

Les plus récents développements, qui ont pour origine la création sur minitel en 1979 de services linguistiques d'information et de dépannage, sont depuis quelques années la création d'un site interactif *Orthonet* (comme nettoyage orthographique), qui présente des services orthographiques et grammaticaux, de la correction de texte, des jeux et des informations générales, ainsi qu'une base de terminologie scientifi-

que et technique de 120 000 termes, le tout d'un accès totalement gratuit. Nul doute que cette gratuité est à l'origine du succès quasi exponentiel du service qui a explosé depuis deux ans et compte aujourd'hui plus de 50 000 visites par mois. Ce qui, par parenthèse, nécessite la présence d'un personnel qualifié de plus en plus important pour répondre aux questions très variées qui sont posées chaque jour et... chaque nuit, puisque la demande est devenue mondiale. Ce site est particulièrement adapté aux besoins des enseignants de français langue étrangère pour lesquels il constitue une mine de renseignements précieux, en même temps que notre courriel est un outil de dialogue toujours ouvert à leurs préoccupations.

Avec une revue de linguistique, *Le Français moderne*, qui a atteint sa septantième année de publication et une revue de linguistique, *La Banque des mots*, qui entre dans sa trente-troisième année, avec un cédérom de 120 000 termes scientifiques et techniques, le CILF s'efforce de mettre à la disposition du public les outils qui démontrent la vitalité de la langue française et permet d'assurer l'intercommunication entre francophones.

Contre le modèle réducteur anglo-saxon, le CILF privilégie le respect des cultures et l'application, en vraie grandeur et pas seulement dans les mots, de la devise de la République française dont il souhaite qu'elle rassemble de plus en plus de peuples combattant l'impérialisme.

Hubert Joly
Secrétaire général du CILF

Noter notre courriel : cilf@cilf.o et notre site : www.cilf.org

La féminisation des noms de profession et des titres

Ce sujet, toujours d'actualité (souvenons-nous de la polémique en France sur la désignation de M^{me} la ministre), a été pris en considération par nos amis québécois dès 1979, date à laquelle sont émis les premiers avis de recommandation sur la féminisation. Le Québec, toujours très innovateur en matière linguistique, a féminisé la totalité des professions dont les dénominations sont devenues familières aux locuteurs de l'Amérique francophone (« pompière », « écrivaine », « rectrice », « reporteuse ». La Belgique emprunte une voie identique dès 1994, pour le français comme pour le néerlandais, de même que l'italien et l'allemand en Suisse. Ce n'est qu'en 1999 que la France publie son guide d'aide à la féminisation.

Un peu d'histoire

Rappelons qu'au Moyen Âge, la quasi-totalité des professions avaient leur équivalent au féminin. Ainsi, on peut lire dans les documents de l'époque des termes comme « tavernière », « officière » ou « gouverneuse ». Jeanne d'Arc était une « grande guerrière » puisqu'elle est devenue « la commandante en chef » des troupes royales. Plus surprenante fut la régression linguistique dans les appellations féminines qui débuta avec la Renaissance. En fait, ne subsistèrent essentiellement au travers des siècles que les termes liés à des professions dont les hommes ne voulaient guère ou pas et surtout qui n'impliquaient pas un partage de pouvoir. Les grammairiens, l'Académie française et... le sexisme étaient passés par là.

Pour une égalité homme - femme

La langue française a tout ce qu'il lui faut, grammaticalement parlant, pour féminiser les noms, sa morphologie étant parfaitement équipée pour traduire la distinction en genre de noms de métier et de fonction et pour former de nouveaux féminins en offrant une abondance de possibilités.

De plus, la langue française, qui est vivante et vigoureuse, est parfaitement capable de s'adapter à l'évolution de la société et de reconnaître le rôle croissant des femmes dans la vie politique, économique et sociale.

Et la Nouvelle-Calédonie ?

Certains doivent se poser la question : qu'en est-il en Nouvelle-Calédonie ? Si le Québec est à l'avant-poste de l'évolution linguistique suivie par la Belgique et de plus en plus par la Suisse pourtant

réputée bien conservatrice, la France, comme on vient de le montrer, peine à voir sa langue évoluer. La Nouvelle-Calédonie paraît encore bien en retrait par rapport à cette évolution. Il faudra du temps pour parler d'« une chef de service », d'« une professeure » ou tout simplement d'« une écrivaine ». Il faut souligner que les médias ont un rôle non négligeable dans cette évolution.

En conclusion

La féminisation linguistique est un défi, une occasion de renouvellement. Le français, comme toute autre langue, est un véhicule d'expression et de communication qui se doit d'évoluer pour tenir compte des changements de la société. En féminisant le langage, on exercera, de cette façon, une influence sur les mentalités. La féminisation n'est pas un phénomène passager, elle est incontournable et irréversible. Peut-être faudra-t-il plusieurs décennies pour que tous ces nouveaux mots trouvent leur place dans la langue mais cela se fera car le processus en cours ne fait que retrouver celui qui prévalait au Moyen Âge lorsque tous les titres avaient leur équivalent féminin.

Bibliographie

- Louise-L. Larivière,
Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique, Boréal, 2000
O.L.F., *Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Les Publications du Québec
Panoramiques, L'orthographe ? C'est pas ma faute, Éditions Corlet
Marina Yaguello, *Petits Faits de langue*, Seuil

Daniel Miroux, président de l'Alliance Champlain
(créée avec l'aide de Québécois à Nouméa en Nouvelle-Calédonie)

Une percée chez nos militaires

Qui disait que nos militaires ne pensent plus à défendre notre langue et notre âme ? Qu'ils ne parlent plus qu'anglo-américain au nom de « l'interopérabilité des forces » pour l'ONU et l'Europe-OTAN ?

Eh bien, *Le Casoar*, revue trimestrielle de l'association *La Saint-Cyrienne*, dans son numéro 168 de janvier 2003, a consacré un cahier spécial à la Francophonie, introduit par M. Maurice Druon, immortel coauteur, avec J. Kessel, du *Chant des Partisans*, et nourri d'articles rédigés par de hauts gradés, ainsi que par l'un de nos administrateurs sur le Sommet francophone de Beyrouth.

Commandes reçues au siège de *La Saint-Cyrienne*, 6, av. Sully Prudhomme, 75007 Paris, courriel : contact@saint-cyr.org.

La rédaction

CIFER

(Centre international francophone d'échanges et de réflexions)

Le CIFER a organisé une réunion, salle Colbert, à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2002 sur le thème : quelles valeurs pour le XXI^e siècle ?

De nombreux participants ont pris part aux débats sur l'avenir de la francophonie.

Les adhérents intéressés par l'action du CIFER peuvent s'adresser à notre secrétariat.

Le Mot d'Or

Les actions pour promouvoir le français des affaires (APFA)

La quinzième Journée du français des affaires s'est tenue le jeudi 21 novembre 2002 au Centre de conférences Pierre Mendès-France, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie à Paris.

Au programme :

- le dialogue, le commerce des langues, le pluralisme sont l'avenir de la francophonie ;
- quelques critères scientifiques pour traiter des langues ;
- terminologie des affaires et langues de France ;
- terminologie des affaires et langues transnationales africaines ;
- l'activité terminologique en matière économique, financière et industrielle.

Attribution des prix suivants :

- la jeune pousse d'or : distinguer une jeune entreprise innovante et dynamique à croissance rapide ;
- le mercaticien d'or : vivre l'aventure du français dans une stratégie de plurilinguisme ;
- la toile d'or : saluer les riches initiatives dans la création de sites francophones sur la toile ;

- les cinq mots d'or spécialisés : meilleure communication dans les congrès et colloques – meilleure enseigne, meilleure raison ou dénomination sociale – meilleur ouvrage ou meilleure revue techniques rédigés en français – meilleur article sur la langue française – meilleur dictionnaire ou lexique ;
- le mot d'or des entrepreneurs, entrepreneurs poètes et mercaticiens, des journalistes, des auteurs et éditeurs, des membres d'administrations et d'institutions ;
- enfin le mot d'or des meilleurs élèves et étudiants de l'épreuve mondiale du 19 mars 2002.

Les adhérents qui souhaitent des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à notre secrétariat ou directement à l'APFA, 278, rue de Sandillon, 45590 Saint-Cyr-en-Val, tél. : 02 38 76 24 05.

G. D.

Intervention à Normale sup...

Les 7 et 8 février 2003, a eu lieu, dans les murs de l'École normale supérieure, rue d'Ulm à Paris, un colloque organisé notamment par le CNRS, intitulé « Space languages », portant sur les pratiques linguistiques de la planète.

L'un de nos membres, ayant envoyé un courrier électronique à la responsable officiant pour le compte du CNRS, s'est vu répondre par retour que la seule langue utilisée serait l'anglais.

Cette réponse a conduit plusieurs membres de DLF, ALF et DDC à intervenir. Ils se sont présentés le 7 février à 9 heures devant l'amphithéâtre, lieu de la réunion, pour manifester leur mécontentement et leur volonté de voir appliquer la loi.

Les exposés ont présenté dès le début un caractère insolite. Les intervenants devaient s'exprimer par des discours anglo-saxons éventuellement traduits en... français. Durant la première journée, seule une intervenante s'exprimait dans un discours originel en français. Les autres éminents locuteurs s'exprimaient tous par un discours formulé dans la langue de Shakespeare (ou en anglo-américain). De traduction en langue française, point...

Dans le même symposium, était éditée une liasse de documents en anglo-saxon

assez exhaustive ne faisant l'objet d'aucun résumé en français selon les termes de la loi du 4 août 1994. La pluralité des langues prévue par les textes en vigueur n'était point ici respectée.

Ce qui est apparu comme une réalité lorsque la première intervenante – française de surcroît – a commencé son exposé en anglais avant d'affirmer, sur la question d'un membre d'ALF auditeur dans la salle, « qu'il n'y aurait pas forcément traduction par elle-même de certaines parties de sa présentation », pour des « raisons matérielles et d'efficacité ».

Ce membre d'ALF a alors repris la parole afin d'exposer à la tribune le contenu de l'intervention associative dans un tract distribué dans l'amphithéâtre. Malgré quelques quolibets, nous avons pu percevoir une audition soutenue au sein de la salle où nombre de personnes ont accueilli nos documents avec attention.

Ayant pu faire entendre leur voix, les adhérents des associations ont alors quitté la salle, et deux d'entre eux sont allés déposer plainte à l'hôtel de police du 5^e arrondissement pour faire constater l'atteinte portée à l'article 6 de la loi du 4 août 1994. Un procès-verbal de déclaration a été établi par l'officier de police judiciaire, sur le fondement des articles 6 et 16 de cette même loi.

Celui-là nous a précisé que durant l'après-midi un fonctionnaire allait se déplacer sur les lieux de l'infraction, afin de constater la réalité de l'atteinte.

L'étape suivante conduira les associations de défense de la langue française à s'enquérir auprès des autorités compétentes de la suite donnée à cette affaire. Cette nouvelle démarche nous permettra de voir quels ont été les efforts de sensibilisation développés par le préfet de police concernant cette application de la loi du 4 août 1994 (il faut préciser que le préfet a déjà été saisi par nos soins), et si les attributions traditionnelles des officiers de police judiciaire peuvent prendre en compte les dispositions de la loi précitée.

L'important est d'inciter les fonctionnaires de police (de même que les agents des directions de la répression des fraudes) à se déplacer sur le terrain afin d'établir des procès-verbaux de constatation et de recherche des infractions, dont la valeur est autrement plus probante dans le cas d'une transmission auprès des services du procureur de la République.

Mais ceci est une autre histoire...

Lionel Cudennec

La vie de l'association



Le « guide de l'utilisateur » nouveau est arrivé !

Il est édité par *ALF*.

Vous pouvez passer le prendre au 34 bis, rue de Picpus : il est gratuit. Et acheter en même temps, bradé à 8 €, le rapport des associations : *Les Français et leur langue en 2001*. Si vous voulez vous le faire envoyer, joignez 3 € en timbres à votre commande (et un chèque de 8 € à l'ordre d'*Avenir de la langue française* si vous voulez recevoir en même temps le rapport *Les Français et leur langue en 2001*).

Vous savez ce qu'il est : il guide vos lectures des textes sur le français, notamment la loi Toubon du 4 août 1994, ainsi que vos protestations, démarches auprès des autorités, relevés des infractions à la loi, et nos actions précontentieuses et contentieuses.

Il fallait le mettre à jour. Nous l'avons fait. Nous l'avons étoffé dans deux domaines : celui de l'Union européenne pour ses ingérences constantes dans les domaines linguistiques et culturels, et celui de la Francophonie pour vous informer des progrès de la construction de cette communauté francophone, et aussi de ce que vous pouvez faire pour y apporter votre pierre.

Venez le chercher ou commandez-le. Vous verrez, il est encore plus attrayant et tout aussi pratique que la première édition de 1996. Et profitez-en pour payer, si vous ne l'avez déjà fait, votre cotisation 2003 !

À bientôt !

La rédaction



Un exemple à suivre...

Notre nouveau dépliant, accompagné d'un bulletin d'adhésion et d'un relevé de faits, est l'occasion pour *Avenir de la langue française* d'atteindre une plus large audience. D'un format réduit, il peut être idéalement mis à disposition dans de nombreux lieux publics.

Citons en exemple M. Émile Granger, adhérent d'*ALF*, qui distribue notre dépliant dans sa commune d'Antony et ses environs. Il nous fait part de son expérience dans la diffusion des dépliants « dans les boîtes aux lettres des écoles, entreprises, cabinets médicaux, administrations, toutes caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, ASSEDIC, associations, syndicats d'initiative, bibliothèques, mairies, crèches, jardins d'enfants. Enfin partout où peuvent travailler quelques personnes ». Il nous précise qu'« il faut savoir que le résultat est aléatoire et très faible », mais ajoute qu'« il vaut d'être tenté » car « il faut bien faire quelque chose : qui ne tente rien... »

Prenons donc exemple sur M. Granger et regardons autour de nous... Il s'y trouve forcément un lieu où nos idées trouveraient écho.

Si vous désirez diffuser ce dépliant sur des sites que vous jugez prometteurs, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat pour en fixer les modalités.

Nos associations et les médias

L'imperméabilité des grands médias français à nos idées, à notre lutte associative en faveur du français et de la Francophonie, reste presque totale.

Depuis quelque temps, cependant, nos associations et leurs animateurs réussissent des percées de moins en moins négligeables. Par exemple, à l'occasion de nos manifestations les plus importantes : marches pour le français et contre les ingérences de Bruxelles dans nos législations et réglementations linguistiques (ex. : 14 novembre 2002), Carpettes anglaises... Ou encore, lors de grands événements en Francophonie : à l'occasion du Sommet d'octobre 2002 à Beyrouth, *le Figaro* a accepté de publier nos articles, France Culture, *les Échos*, Radio France internationale se sont ouverts à nos responsables.

Plus fréquemment, des journaux régionaux ou nationaux d'opinion à moindre tirage nous ont ouvert leurs colonnes. Certains, dans la gauche républicaine et nationale, nous proposent des collaborations plus ou moins régulières.

Radio Courtoisie (95,6 MHz) – radio qui s'affirme aussi « de la francophonie » – confie à des responsables de *DLF* et *ALF* des émissions régulières d'une heure en direct le lundi matin de 10 h 45 à 11 h 45, rediffusées plusieurs fois dans la semaine.

Enfin, nos associations complètent leurs revues et bulletins périodiques par les sites qu'elles ont ouverts sur la Toile : *DLF* www.langue-francaise.org et *ALF* www.avenirlanguefrancaise.org.

Et *ALF* et le *FFI* ont un accès privilégié au site très riche, qui reçoit des dizaines de milliers de visites par mois, de Vox Latina, site de la latinité et de la Francophonie : www.voxlatina.com.

À tous nos lecteurs, nous recommandons d'écouter ces émissions et de visiter ces sites, de les signaler à leurs proches et amis, et de sensibiliser à nos idées et actions les médias nationaux et locaux auxquels ils peuvent avoir accès.

Il y va du succès de notre entreprise.

Albert Salon



Erratum :

Plusieurs adhérents ont eu l'amabilité de nous informer qu'une erreur s'était glissée dans le numéro de téléphone d'*ALF* inscrit sur les cartes d'adhérent. Nous vous prions d'accepter toutes nos excuses et de corriger cette coquille. Il faut lire 01 43 40 16 51 et non 01 40 43 16 51.

Loi du 4 août 1994 : Applications pratiques

En 2002, l'association, conjointement avec l'association *Défense de la langue française (DLF)* et, depuis mai, de l'*Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)*, s'est constituée partie civile dans 12 procès. Tous ont concerné la protection des consommateurs, visée par l'article 2, alinéa 1, de la loi : « Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire. » L'association est intervenue à la suite, pour chaque affaire, d'un procès-verbal d'infraction, dressé par une direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

Comme en 2000 et 2001, les affaires ont intéressé des produits variés. Les plus nombreuses, les cosmétiques, pour la moitié. Les autres, des produits informatiques, du matériel de téléphonie mobile, des jouets...

Comme les années précédentes, les infractions ont été relatives autant à la présentation des produits qu'à leur mode d'emploi ou notice d'utilisation.

Les langues en cause ont été l'anglais dans toutes les procédures, accompagné dans l'une d'entre elles de l'allemand.

Près de 85 % des procès se sont soldés par des jugements favorables. L'un a été frappé d'appel au motif que les condamnations civiles étaient trop faibles. Parmi les jugements de rejet, l'un a retenu

que les faits n'étaient pas suffisamment caractérisés. Il a été frappé d'appel. Un autre a débouté les associations au motif que la citation à prévenu était nulle.

L'année 2002, marquée par la loi d'amnistie, a connu une baisse du nombre de procès. Douze au lieu de treize en 2001, malgré l'extension de l'activité contentieuse de l'auteur de ces lignes de Paris, essentiellement, à l'Île-de-France et aux grandes villes de province.

Les procès n'ont concerné que l'application de l'article 2, alinéa 1 de la loi. Certes, il s'agit d'un article fondamental, puisqu'il concerne la protection des consommateurs, mais on peut s'étonner qu'il soit le seul à être appliqué et à permettre, ainsi, aux associations de se constituer partie civile.

Dans les autres domaines de la loi où la constitution de partie civile des associations est reconnue (information du public, offres d'emploi, colloques...), l'absence de procès-verbaux d'infraction s'oppose à leur action.

La sensibilisation des agents habilités à dresser des procès-verbaux (officiers et agents de police judiciaire en plus de ceux des DDCCRF) doit être poursuivie afin que la loi soit appliquée, dans ces autres domaines, et ainsi que les associations puissent contribuer à l'efficacité du texte législatif.

Jean-Claude Amboise
Avocat à la cour, docteur en droit

Vous pouvez désormais consulter notre nouveau site internet :

www.avenirlanguefrancaise.org

Vous y trouverez toutes les informations concernant notre association, la législation relative à l'emploi de la langue française, mais également des articles de fond (Francophonie...), notre bulletin, une rubrique d'actualité, etc.

Bonne visite !

La nouvelle composition du bureau d'ALF

Président d'honneur : M. l'Ambassadeur Bernard Dorin

Président : M. Albert Salon

Vice-président délégué et secrétaire général : M. Jean Griesmar

Vice-président : M. Alain Vivien

Trésorier : M. Serge Duhamel

Secrétaire général adjoint : M. Lionel Cudennec

Chargée de communication : M^{me} Liliane Laplaine-Monthéard

Administrateur : M. Marc Bonnaud

Administrateur : M. Thierry Priestley

L'actualité de nos partenaires

Nous avons le plaisir d'accueillir dans cette rubrique la **Bibliothèque-Musée de la Comédie-Française** qui vous propose un tarif préférentiel de 15 euros pour tout abonnement au *Journal de la Comédie-Française* (n°s 6 à 10) souscrit avant le 30 juin 2003.

Tous les 2 mois et demi, avec le calendrier des représentations dans les trois théâtres, recevez un journal de 32 pages consacré à l'activité de la Comédie-Française et de ses trois salles.

Au sommaire : des entretiens avec les équipes artistiques, des parcours d'acteur, des représentations de différents métiers du théâtre, des pages d'histoire, des échos sur la vie de la Maison dans et hors les murs...

Abonnement au journal de la Comédie-Française



M., M^{me}, M^{lle} (en capitales) _____
 Prénom _____ N° ancien abonné _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 Tél. _____ Tél. professionnel _____
 Fax _____
 courriel _____

Prix de l'abonnement : 15 € pour 5 numéros (frais d'envoi inclus)

Nombre d'abonnement(s) au journal x 15 € = €

À retourner à la Comédie-Française, Service des abonnements au journal,
 BP 2141, 75021 Paris cedex 01, accompagné d'un chèque bancaire ou postal
 libellé à l'ordre de la Comédie-Française.

Date _____ Signature _____

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Secrétariat général de la Comédie-Française.

L'Étrangère de Jean-Claude Brisville à la Maison de la Poésie

Le monologue d'une jeune actrice slovaque qui évoque son amitié avec un écrivain français beaucoup plus âgé qu'elle. Il l'a aidée à connaître et à aimer la France et sa langue, et elle lui a apporté, avec sa grâce, l'image d'un lointain, au delà des Carpates, dont il a toujours eu la nostalgie.

Et leur amour commun pour le théâtre donne son axe à leur rencontre.

Nous remercions la Maison de la Poésie pour sa collaboration bienveillante.

Avec : **Antonia Miklikova** et la voix d'**André Dussolier**
 (production : **La Ligne Bleue des Carpates**)

Du 23 avril au 18 mai 2003 (Petite Salle)

Mercredi à 19 h, du jeudi au samedi à 21 h et le dimanche à 17 h

Tarif unique membre ALF : 10 €

Sur réservation au **01 44 54 53 00** du mardi au samedi de 14 h à 18 h
 (en précisant que vous êtes membre d'*ALF*).

Les personnes désirant recevoir le programme de la saison peuvent
 le demander à ce même numéro.

Maison de la Poésie

Passage Molière

157, rue Saint-Martin, 75003 Paris

www.maisondelapoésie-moliere.com

À vos plumes !

M. Jean Casoni, adhérent d'*ALF* et président de l'Association des anciens élèves du lycée Corneille de Rouen organise avec l'appui, entre autres partenaires, de l'Alliance française, du conseil général et de France 3, un concours ayant pour thème l'un de nos plus grands dramaturges : Pierre Corneille. Ce concours, destiné à un large public français et francophone, ambitionne de réhabiliter l'illustre auteur aujourd'hui tombé en désuétude et menaçant de sombrer dans l'oubli. Le succès du concours se lira dans le taux de participation. *Avenir de la langue française* a décidé d'apporter son soutien à cette initiative stimulante. Les sujets du concours devraient bientôt voir le jour. Nous les publierons dans notre prochain bulletin, fin juin.

Les bonnes volontés de celles et ceux dont le métier fut ou est encore celui de professeur de lettres sont également sollicitées pour corriger les copies (probablement en septembre 2003).

Si vous souhaitez de plus amples informations ou obtenir dès sa sortie le sujet du concours, vous pouvez vous mettre en relation avec votre attachée de direction, Lauriane Albrecht au secrétariat d'*ALF* au 01 43 40 16 51.

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de fait » qui permettent de noter avec précisions les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « fiches d'observation » doivent être remplies de manière très minutieuse, sans quoi elles ne seraient pas utilisables. Elles doivent :

- › être précisément **datées** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnées d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association *Le Droit de comprendre*, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du *Droit de comprendre*? **Oui** **Non** (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou *Le Droit de Comprendre* à notre adresse commune :

34bis, rue de Picpus, 75012 Paris

⇒ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom / Prénom

Adresse

.....

.....

Code postal / Ville

Courriel

De la part de

Avenir de la langue française

Président de l'association : Albert Salon

Directeur de la publication : Jean-Jacques MÉRIC

Comité de rédaction :

Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau

Rédaction et siège de l'association :

34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91

www.avenirlanguefrancaise.org

ISSN en cours

Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution

Adhésion à l'association : 30 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 15 €



Avenir de la langue française

Bulletin d'adhésion

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Adresse Téléphone domicile/bureau

Courriel

Date de naissance Profession ou ancienne profession

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de : 15 € (étudiant) 40 € (membre bienfaiteur)
 30 € (membre actif) 45 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés

Fait le à

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis rue de Picpus - 75012 PARIS

Téléphone : 01 43 40 16 51 Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com